

L'ASSOCIATION CANADIENNE
DE SPORTS POUR
PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2018

MATIÈRES

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS	1
ÉTATS FINANCIERS	
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	2
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS	3
ÉTAT DE L'EXPLOITATION	4
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	5
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS	6
COMMENTAIRES DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE	9
TABLEAU COMPLÉMENTAIRE - SPORT CANADA	10



PARKER PRINS LEBANO
Chartered Professional Accountants
Professional Corporation

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de
L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états de l'évolution des actifs nets, de l'exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes applicables aux organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies importantes, que celles-ci découlent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'organisation portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme bon nombre d'autres organismes de bienfaisance, l'organisation tire ses revenus de dons et de collectes de fonds dont l'intégralité n'est pas susceptible de faire l'objet d'une vérification comptable satisfaisante. Il s'ensuit que notre vérification de ces revenus n'a porté que sur les montants consignés aux registres de l'organisation et que nous n'avons pas pu déterminer s'il peut y avoir lieu de rajuster les revenus, l'excédent des revenus sur les dépenses, l'actif et l'actif net.

Opinion avec réserve

Nous sommes d'avis que, sauf pour ce qui est des effets possibles des faits décrits dans le paragraphe intitulé Fondement de l'opinion avec réserve, les présents états financiers indiquent équitablement à tous égards importants la situation financière de **L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX** au 31 mars 2018 et son rendement financier ainsi que ses flux de trésorerie pour l'année se terminant à cette date conformément aux normes comptables canadiennes applicables aux organismes sans but lucratif.

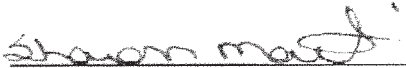
Parker Prins Lebano Comptables professionnels agréés Société professionnelle
Autorisée à exercer l'expertise comptable par l'organisation Comptables professionnels agréés de l'Ontario

Ottawa (Ontario)
le 27 juin 2018

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES
CÉRÉBRAUX**
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	164 604 \$	183 644 \$
Comptes débiteurs	9 280	18 343
TPS/TVH recevable	51 922	104 570
Frais payés d'avance	<u>80 127</u>	<u>-</u>
	305 933	306 557
IMMOBILISATIONS (note 3)	5 629	6 601
FONDS RESTREINTS À UNE AFFECTATION INTERNE (notes 7 et 8)	<u>300 675</u>	<u>300 000</u>
	<u><u>612 237 \$</u></u>	<u><u>613 158 \$</u></u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	22 915 \$	58 370 \$
Remises gouvernementales à payer	<u>6 724</u>	<u>6 677</u>
	<u>29 639</u>	<u>65 047</u>
ACTIFS NETS		
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	5 629	6 601
NON AFFECTÉS	276 294	241 510
RÉSERVE POUR LES JEUX PARALYMPIQUES DE TOKYO DE 2020 (note 7)	150 000	150 000
RÉSERVE POUR LA PARTICIPATION AUX SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX (note 8)	<u>150 675</u>	<u>150 000</u>
	<u>582 598</u>	<u>548 111</u>
	<u><u>612 237 \$</u></u>	<u><u>613 158 \$</u></u>

Pour le conseil:



Administrateur



Administrateur

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

	Réserve pour les Jeux paralympiques de Tokyo de 2020	Réserve pour la participation aux sports pour paralytiques cérébraux	Investis en immobilisations	Non affectés	2018 Total	2017 Total
ACTIFS NETS						
AU DÉBUT DE L'EXERCICE	150 000 \$	150 000 \$	6 601 \$	241 510 \$	548 111 \$	456 096 \$
Excédent des revenus sur les dépenses	-	675	-	33 812	34 487	92 015
Amortissement	-	-	(2 158)	2 158	-	-
Achat d'immobilisations, net	-	-	1 186	(1 186)	-	-
ACTIFS NETS						
À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>150 000 \$</u>	<u>150 675 \$</u>	<u>5 629 \$</u>	<u>276 294 \$</u>	<u>582 598 \$</u>	<u>548 111 \$</u>

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES
CÉRÉBRAUX**
ÉTAT DE L'EXPLOITATION
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
REVENUS		
Sport Canada (note 2)	541 000 \$	549 000 \$
Collecte de fonds	833 634	776 056
Évaluations des athlètes	19 200	14 100
Droits d'adhésion	624	337
Autres subventions	31 210	5 490
Intérêts et divers	<u>37 288</u>	<u>52 633</u>
	<u>1 462 956</u>	<u>1 397 616</u>
DÉPENSES		
Gouvernance et leadership (note 6)	265 108	270 103
Communications et marketing (note 6)	11 982	34 764
Le boccia et paralysie cérébrale/participation et performance	69 285	102 794
Haute performance du boccia (note 6)	565 944	433 175
Le financement et partenariats	<u>516 150</u>	<u>464 765</u>
	<u>1 428 469</u>	<u>1 305 601</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u><u>34 487 \$</u></u>	<u><u>92 015 \$</u></u>

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES
CÉRÉBRAUX**

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018**

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses pour l'exercice	34 487 \$	92 015 \$
Éléments n'exigeant pas de mise de fonds :		
Amortissement	<u>2 158</u>	<u>2 276</u>
	36 645	94 291
Changement net aux postes hors caisse liés aux opérations :		
Comptes débiteurs	9 063	2 095
TPS/TVH recevable	52 648	(50 487)
Frais payés d'avance	(80 127)	23 887
Comptes créditeurs et frais à payer	(35 455)	39 861
Remises gouvernementales à payer	<u>47</u>	<u>1 961</u>
	(17 179)	111 608
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisition d'immobilisation	<u>(1 186)</u>	<u>(2 578)</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	(18 365)	109 030
ENCAISSE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>483 644</u>	<u>374 614</u>
ENCAISSE, À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>465 279 \$</u></u>	<u><u>483 644 \$</u></u>
Les espèces et quasi-espèces comprennent :		
Encaisse	164 604 \$	183 644 \$
Fonds restreints à une affectation interne (notes 7 and 8)	<u>300 675</u>	<u>300 000</u>
	<u><u>465 279 \$</u></u>	<u><u>483 644 \$</u></u>

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

LE 31 MARS 2018

1. NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association canadienne de sports pour paralytiques cérébraux (ci-après nommée « l'Association ») est constituée en société selon la *Loi sur les corporations canadiennes* et est une œuvre de bienfaisance enregistrée selon la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. L'Association collabore avec des partenaires à l'augmentation de la participation des Canadiennes et Canadiens atteints de paralysie cérébrale ou de limitations semblables aux sports et à l'activité physique, à la croissance de la boccia à partir de la base et à la préparation de champions mondiaux et paralympiques.

2. CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes applicables aux organismes sans but lucratif et ils témoignent des politiques suivants :

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant et amorties au taux de 30 % par année selon l'amortissement dégressif. La moitié du taux annuel est appliquée à l'année d'acquisition.

COMPTABILISATION DES REVENUS

L'Association suit la méthode de report pour la comptabilisation des revenus. Les contributions assujetties à des restrictions sont comptabilisées à titre de revenus dans l'année où les dépenses connexes sont engagées. Les contributions sans restriction sont comptabilisées à titre de revenus dès leur réception ou dès qu'elles deviennent payables, si le montant à recevoir peut raisonnablement être évalué et que sa réception est raisonnablement assurée.

CONTRIBUTIONS DE SPORT CANADA

Les contributions reçues de Sport Canada sont versées à des conditions précises ayant trait à leur utilisation. Sport Canada vérifie les registres de l'Association pour déterminer les cas où, s'il y a lieu, des montants imputés sur les contributions ne l'ont pas été conformément aux conditions convenues et seraient par conséquent remboursables à Sport Canada. Tout rajustement des contributions de l'année précédente est comptabilisé dans l'année où Sport Canada le demande.

Les contributions sont enregistrées selon la comptabilité d'exercice. Toute partie de contribution qui n'est pas utilisée à la fin prévue est jugée remboursable au gouvernement fédéral.

RECOURS À DES PRÉVISIONS

La préparation de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes applicables aux organismes sans but lucratif exige que la direction établisse des prévisions et des hypothèses qui influencent les montants présentés de l'actif et du passif, les montants potentiels de l'actif et du passif à la date des états financiers et les montants des revenus et des dépenses de la période que visent les états. Les sommes réelles peuvent différer des sommes prévues. Les prévisions sont révisées annuellement et tout rajustement est noté dans les états financiers visant la période où il est jugé nécessaire.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont reconnus à leur juste valeur.

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIER (suite)

LE 31 MARS 2018

3. IMMOBILISATIONS

	2018		2017
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Matériel de bureau	52 025 \$	47 958 \$	4 067 \$
Équipement sportif	17 159	15 597	1 562
	<u>69 184 \$</u>	<u>63 555 \$</u>	<u>5 629 \$</u>
			<u>6 601 \$</u>

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de l'Association comprennent les espèces, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs, les charges à payer et les remises payables au gouvernement. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'Association ne court pas de risque appréciable d'intérêt, de change, de crédit, de liquidité ou du marché découlant de ces instruments financiers, et la valeur comptable de ces instruments financiers correspond à peu près à leur juste valeur.

5. ENGAGEMENTS DE LOCATION

L'Association s'est engagée à respecter ses contrats de location de locaux à bureaux. Les paiements minimaux pour les trois prochaines années sont les suivants :

2019	24 384 \$
2020	24 384
2021	14 224

6. SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX

Les affectations aux salaires et aux avantages sociaux sont les suivantes :

	2018	2017
Gouvernance et leadership	164 590 \$	155 072 \$
Communications et marketing	5 111	6 428
Haute performance du boccia	175 003	167 363
	<u>344 704 \$</u>	<u>328 863 \$</u>

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
LE 31 MARS 2018

7. RÉSERVE POUR LES JEUX PARALYMPIQUES DE TOKYO DE 2020

Le conseil d'administration de l'Association a créé cette réserve afin de séparer des autres les fonds devant servir à préparer l'équipe qui participera aux Jeux paralympiques de Tokyo en 2020. Les utilisations valides des fonds de cette réserve comprennent, sans y être restreintes, les services scientifiques sportifs, l'entraînement, les compétitions, la formation, l'équipement et la recherche-développement.

L'investissement initial dans la Réserve pour les Jeux paralympiques de Tokyo de 2020 sera de 150 000 \$. Tout revenu produit par la réserve sera maintenu dans celle-ci et toute dépense puisée à la réserve devra être autorisée par le conseil d'administration de l'Association. Tout virement de fonds de cette réserve à un autre compte de l'Association devra être autorisé par le conseil d'administration de l'Association. Celui-ci examinera annuellement l'activité dans le fonds afin de déterminer s'il sert à la fin prévue. La fermeture du fonds devra être approuvée par le conseil d'administration de l'Association.

Au 31 mars 2018, le solde du fonds comprenait un certificat de placement garanti (CPG) de 150 000 \$ (encaisse de 150 000 \$ en 2017) portant intérêt au taux annuel de 0,40 % et venant à échéance en mai 2018.

8. RÉSERVE POUR LA PARTICIPATION AUX SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

Le conseil d'administration de l'Association a créé cette réserve afin de séparer des autres les fonds devant servir à la réalisation de la mission de l'Association de « faire en sorte qu'un nombre de plus en plus élevé de Canadiennes et Canadiens ayant une paralysie cérébrale ou des limitations semblables pratiquent un sport ou une activité physique ». Les utilisations valides des fonds de cette réserve comprennent, sans y être restreintes, la programmation, les partenariats, le marketing, les communications et les projets de recherche.

L'investissement initial dans la Réserve pour la participation aux sports pour paralytiques cérébraux sera de 150 000 \$. Tout revenu produit par la réserve sera maintenu dans celle-ci et toute dépense puisée à la réserve devra être autorisée par le conseil d'administration de l'Association. Tout virement de fonds de cette réserve à un autre compte de l'Association devra être autorisé par le conseil d'administration de l'Association. Celui-ci examinera annuellement l'activité dans le fonds afin de déterminer s'il sert à la fin prévue. La fermeture du fonds devra être approuvée par le conseil d'administration de l'Association.

Au 31 mars 2018, le solde du fonds comprenait un certificat de placement garanti (CPG) de 150 675 \$ (encaisse de 150 000 \$ en 2017) portant intérêt au taux annuel de 0,95 % et venant à échéance en juin 2018.



PARKER PRINS LEBANO
Chartered Professional Accountants
Professional Corporation

**COMMENTAIRES DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE
SUPPLÉMENTAIRE**

Aux membres de :

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

Les états financiers vérifiés de L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX au 31 mars 2018 et notre rapport du 27 juin 2018 à leur sujet sont présentés dans la section précédente des présents états financiers. L'information financière présentée ci-après est tirée des documents comptables que nous avons contrôlés dans le cadre des procédures de vérification suivies aux fins de notre examen des états financiers, et nous sommes d'avis qu'elle est présentée équitablement à tous égards importants au regard de l'ensemble des états financiers.

Parker Prins Lebano Comptables professionnels agréés Société professionnelle
Autorisée à exercer l'expertise comptable par l'organisation Comptables professionnels agréés de l'Ontario

Ottawa (Ontario)
le 27 juin 2018

L'ASSOCIATION CANADIENNE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CÉRÉBRAUX

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE - SPORT CANADA

LE 31 MARS 2018

	Athlètes handicapés			Total
	Le développement du sport	Excellence accrue	La prochaine génération	
FINANCEMENT				
Administration générale	27 000 \$	- \$	- \$	27 000 \$
Gouvernance	1 500	-	-	1 500
Salaires, charges et avantages sociaux	71 500	-	-	71 500
Salaires et perfectionnement				
professionnel des entraîneurs	47 000	71 000	-	118 000
Programmes de l'équipe nationale	63 000	176 000	25 000	264 000
Langues officielles	10 000	-	-	10 000
Fonctionnement et programmes	49 000	-	-	49 000
	<u>269 000</u>	<u>247 000</u>	<u>25 000</u>	<u>541 000</u>
DÉPENSES				
Administration générale	65 025	-	-	65 025
Gouvernance	12 147	-	-	12 147
Salaires, charges et avantages sociaux	222 821	-	-	222 821
Salaires et perfectionnement				
professionnel des entraîneurs	47 000	100 558	-	147 558
Programmes de l'équipe nationale	63 000	278 372	36 665	378 037
Langues officielles	15 560	-	-	15 560
Fonctionnement et programmes	69 285	-	-	69 285
	<u>494 838 \$</u>	<u>378 930 \$</u>	<u>36 665 \$</u>	<u>910 433 \$</u>